



IIBSN / restauration et renaturation des berges de la Sèvre niortaise (DPF) entre Coulon et le pont d'Irleau

Note complémentaire du 24 août 2012 – partie 1/2

Concernant la description de l'état initial, les compléments suivants sont demandés :

a) un profil en travers du secteur concerné par les travaux (avant et après travaux)

Le profil-type du projet est présenté p. 15 du dossier initial transmis à l'administration, ainsi qu'à l'annexe n°4 :

- le profil dessiné en noir (trait plein ou trait pointillé selon les zones) représente l'état initial avant travaux,
- le profil dessiné en rouge représente l'état projeté.

Ce profil-type est joint, de nouveau, à la présente note complémentaire.

b) la nature géologique des matériaux utilisés

Les matériaux gravelo-terreux auront la composition suivante (en volume) :

- Terre végétale 40 – 45 %
- Compost : 5 – 10 %
- Grave calcaire de **granulométrie 0 – 60 mm** : 50 %

La terre proviendra du marais (de préférence) ou bien de sites calcaires proches.

Les déblais riches en terre végétale, provenant du site (décapage des zones en déblais) pourront être réutilisés en remblais. Le titulaire fournira le complément éventuel. La provenance de la terre végétale sera soumise à l'agrément du maître d'oeuvre.

Les caractéristiques des matériaux et du mélange (densité apparente et composition du mélange notamment) seront soumises à l'agrément du maître d'oeuvre, qui pourra à tout moment effectuer des contrôles sur le ou les lieux d'extraction des matériaux, et sur chantier.

La grave calcaire et le compost proviendront uniquement de sites proposés par le titulaire et agréés par le maître d'oeuvre. Aucun changement de provenance ou de qualité ne pourra être fait sans son accord.

Le mélange des matériaux sera réalisé sur site. Le titulaire soumettra une procédure particulière de réalisation du mélange à l'agrément du maître d'oeuvre.

Les matériaux d'apport devront être exempts de toute espèce exotique envahissante (Jussie, Grande Elodée, Myriophylle du Brésil, Elodée du Canada, Renouée du Japon, ...). Cette liste n'étant pas limitative, les entrepreneurs informeront immédiatement le maître d'oeuvre en cas de repérage d'espèces végétales non désirées sur les surfaces travaillées. Un contrôle régulier de toutes les surfaces travaillées doit être opéré afin de repérer tout rejet d'espèces exotiques envahissantes.

Annexe : profil type avant et après travaux

PROFIL EN TRAVERS TYPE DU PROJET / sans échelle

(cotes NGF ortho. indiquées pour les zones situées en amont de la Sotterie)

